



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

14 mars 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN du 14 mars 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN 92 N° 2023-004	23.02.2023	Arrêté portant composition du comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine.	3

ARRÊTÉ DSDEN92 n°2023-004

portant composition du comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine

**Le directeur académique des services de l'Éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.211-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions des organisations syndicales concernées.

Vu l'arrêté DSDEN92 n°2023-001 du 13 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine

ARRÊTÉ

Article 1 : le comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine est constitué comme suit :

▪ **au titre de l'administration :**

Monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, ou son représentant.

Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, ou son représentant.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental.

▪ **au titre des représentants des personnels :**

	Titulaires	Affectation
FSU	THIBAUT Laurène	<i>Collège Moulin Joly - Colombes</i>
	ROUVRAIS-PASQUIER Fabienne	<i>Ecole élémentaire Poincaré A - Asnières</i>
	PETITFILS Marian	<i>Collège Louis Blériot – Levallois-Perret</i>
	PACITTI Daphné	<i>Ecole maternelle la Plaine - Clamart</i>
FO-FNECFP	FAUREL Julie	<i>Ecole élémentaire Renaudel - Montrouge</i>
CGT Educ'action	POUVREAU Maxime	<i>LPO Joliot Curie - Nanterre</i>
SGEN-CFDT	BERNARD Jean-Yves	<i>Ecole maternelle Delaunay - Courbevoie</i>
SNALC	PRUDHOMME Sophie	<i>Collège André Malraux - Asnières</i>
UNSA Éducation	ROSAMONT Pascal	<i>Ecole maternelle Rabelais - Montrouge</i>
SUD	RUSSEIL Nicolas	<i>Collège Evariste Galois - Nanterre</i>
	Suppléants	Affectation
FSU	CHAMPENOIS Lucie	Lycée Paul Langevin - Suresnes
	CANER Pauline	Ecole maternelle Gathelot - Clamart
	HOUDU Pascal	Ecole élémentaire Voltaire - Puteaux
	GIROUD Christel	Lycée Gustave Eiffel – Rueil-Malmaison
FO-FNECFP	LERYCHARD Thimothée	Collège Pompidou - Courbevoie
CGT Educ'action	LAFAYSSE Audrey	Ecole élémentaire Mouloudji - Suresnes
SGEN-CFDT	DESNOS Erwan	Collège Guy Moquet - Gennevilliers
SNALC	LE FOUEST Claire	Ecole maternelle La Ferme - Le Plessis-Robinson
UNSA Éducation	AUTRET Julien	Lycée Simone Veil – Boulogne-Billancourt
SUD	LE GUENNEC Adeline	Ecole maternelle la Roue – Fontenay-aux-Roses

Article 2 : Une commission spécialisée est créée au sein du comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine. Elle est constituée comme suit :

▪ **au titre de l'administration :**

Monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, ou son représentant.

Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, ou son représentant.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et intéressés par des questions soumises à l'avis de la commission spécialisée.

Les médecins de prévention du personnel, les conseillers de prévention, les assistants de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions de la commission spécialisée.

▪ **au titre des représentants des personnels :**

	Titulaires	Affectation
FSU	THIBAUT Laurène	<i>Collège Moulin Joly - Colombes</i>
	ROUVRAIS-PASQUIER Fabienne	<i>Ecole élémentaire Poincaré A - Asnières</i>
	PETITFILS Marian	<i>Collège Louis Blériot – Levallois-Perret</i>
	PACITTI Daphné	<i>Ecole maternelle la Plaine - Clamart</i>
FO-FNECFP	FAUREL Julie	<i>Ecole élémentaire Renaudel - Montrouge</i>
CGT Educ'action	POUVREAU Maxime	<i>LPO Joliot Curie - Nanterre</i>
SGEN-CFDT	DESNOS Erwan	<i>Collège Guy Moquet - Gennevilliers</i>
SNALC	PRUDHOMME Sophie	<i>Collège André Malraux - Asnières</i>
UNSA Éducation	ROSAMONT Pascal	<i>Ecole maternelle Rabelais - Montrouge</i>
SUD	RUSSEIL Nicolas	<i>Collège Evariste Galois - Nanterre</i>
	Suppléants	Affectation
FSU	STOVEN - BUGEAUD Clarisse	<i>Collège Lakanal - Sceaux</i>
	MUNOZ - BORRAS Antoni	<i>Collège Jean Moulin - Chaville</i>
	PARAT Christine	<i>Ecole élémentaire Louis Pergaud - Le Plessis-Robinson</i>
	MALET Gilles	<i>Collège Lakanal - Sceaux</i>
FO-FNECFP	COLIN Pauline	<i>Collège La Paix – Issy-les-Moulineaux</i>
CGT Educ'action	SABALOT JUNGALAS Didier	<i>Lycée Théodore Monod - Antony</i>
SGEN-CFDT	DUCROCQ Héroïse	<i>LPO Anatole France - Colombes</i>
SNALC	LE FOUEST Claire	<i>Ecole maternelle la Ferme - Le Plessis-Robinson</i>
UNSA Éducation	MICHEL Myriam	<i>Collège Jean-Baptiste Clément - Colombes</i>
SUD	LE GUENNEC Adeline	<i>Ecole maternelle La Roue – Fontenay-aux-Roses</i>

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté DSDEN92 n°2023-001 du 13 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine sont abrogées.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 février 2023

signé

Frédéric Fulgence

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>